

PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Plénière **Mardi 4 novembre 2025**

Président : M. Thierry CORROYER

Présents : MM. Stéphane BEGEL (*en partie*) - Christophe GIRARDET - Michel NAGEOTTE - Thierry NAPPEY

Excusés : MM. Michel BOURNEZ - Joël EUVRARD - Gérard GEORGES - Nicolas VUILLEMIN

Assistent : Mme Manon VIF - M. Guillaume COLIN

RAPPEL

Le délai pour modifier le jour d'une rencontre est de 10 jours à partir de la date de la validation de l'accord par le club adverse :

RAPPEL de l'article 4.3 planning de la journée suite aux modifications des règlements 2025/2026 votés lors de l'AG de la Ligue en date du 23 juin 2025

3. Planning de la journée

Pour les compétitions Seniors, en dehors des matchs disputés en nocturne, les rencontres sont programmées à 15 H le dimanche, sauf pendant la période du 1er novembre à fin février où les rencontres débiteront à 14 H 30. Pour les compétitions jeunes, les horaires des matchs sont fixés chaque saison par la commission sportive régionale.

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs au moins **dix (10)** jours avant le match.

Dans les **dix (10)** jours précédant la rencontre, toute demande de modification devra être introduite via l'adresse officielle électronique du club auprès du Secrétariat de la Ligue avec l'accord du club adverse, ou par dérogation sans l'accord du club adverse, en cas de force majeure justifiée.

Toute demande de modification qui n'est pas homologuée par la Ligue est sans objet. Le résultat d'un match joué à une autre date, en un autre lieu ou à une autre heure que ceux fixés ou homologués par la Ligue, est susceptible de non homologation. La commission compétente statuera sur les suites à donner.

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 - CHAMPIONNATS

Match n° 53424299 : R3 groupe C : US BOURBON LANCY FPT – FC DECIZE 2 du 7 septembre 2025

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 25 septembre 2025 confirmée par la Commission Régionale d'Appel du 6 octobre 2025 qui inflige la perte du match au club US BOURBON LANCY FPT (0 but ; -1 pt) pour en reporter le bénéfice du gain au club FC DECIZE (3 buts ; 3 pts).

La commission homologue le résultat.

Match n° 53426193 : R3 groupe F : US LARIANS MUNANS – FC RIOZ 2 du 6 septembre 2025

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 11 septembre 2025 confirmée par la Commission Régionale d'Appel du 6 octobre 2025 qui inflige la perte du match par pénalité au club FC RIOZ (0 but ; -1 pt) tout en conservant le bénéfice du gain au club US LARIANS MUNANS (3 buts ; 3 pts).

La commission homologue le résultat.

Match n° 53422564 : R2 groupe C : COTEAUX DE SEILLE – ST APOLLINAIRE 2 du 1^{er} novembre 2025

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre de la rencontre qui a constaté que le terrain était impraticable et a décidé de ne pas faire jouer la rencontre.

La commission décide de reporter la rencontre au mardi 11 novembre 2025 à 14h30.

Match n° 53422827 : R2 groupe C : MONT SOUS VAUDREY VA - LEVIER du 2 novembre 2025

La commission prend connaissance de l'arrêté municipal pris par la commune le 31 octobre 2025. Le club a prévenu par e-mail le club adverse et les officiels.

Match n° 53426213 : R3 groupe F : LARIANS MUNANS – AJM BESANCON du 2 novembre 2025

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre de la rencontre qui a constaté que le terrain était impraticable et a décidé de ne pas faire jouer la rencontre.

Match n° 53425987 : R3 groupe E : AUDEUX PELOUSEY POUILLEY LES VIGNES – AS QUETIGNY 2 du 9 novembre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera dimanche 9 novembre 2025 à 14H30 au stade des Cèdres 3 (synthétique) à Quetigny.

Le match retour aura lieu le dimanche 29 mars 2026 à Audeux.

1.2 - REPORTS

Les matchs suivants sont reportés à une date ultérieure :

R2 groupe C :

- 53422827 : MONT SOUS VAUREY VA – LEVIER

R3 groupe F :

- 53426213 : LARIANS MUNANS – AJM BESANCON

1.3 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Match n° 55036910 : US LES ECORCES – AS DANJOUTIN ANDELNANS MEROUX du 11 novembre 2025
La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre.
Elle se déroulera le mardi 11 novembre 2025 à 14h30 au stade municipal (synthétique) à Danjoutin.

Mail du club de IS SELONGEY FOOTBALL

La commission prend connaissance de la demande du club de Is/Selongey et décide de maintenir la rencontre de Coupe BFC au mardi 11 novembre 2025.

Tirage au sort des 32^{èmes} de finale de la Coupe Bourgogne Franche Comté qui se déroule le dimanche 30 novembre 2025 à 14h30 :

AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY (R1 Herbelin)		DIJON FCO 2 (N3)	MATCH 1
AJ AUXERRE 2 (N3)		COSNE UCS FOOTBALL (N3)	MATCH 2
US DE VARENNES (R3) ou AS GARCHIZY (R1 Herbelin)		BOURBON LANCY US FPT (R3 idverde)	MATCH 3
FC GUEUGNON (R1 Herbelin)		FC NEVERS (R2 Bonglet)	MATCH 4
AS MAGNY (R3 idverde)		FC PARON (R3 idverde)	MATCH 5
FC MONTCEAU BOURGOGNE (R1 Herbelin) ou FC FONTAINE LES DIJON (R2 Bonglet)		STADE AUXERRE (R2 Bonglet)	MATCH 6
PARAY USC (R2 Bonglet)		DIGOIN FCA (R3 Bonglet) ou AS QUETIGNY (R2 Bonglet)	MATCH 7
FC DECIZE (R2 Bonglet)		ES APPOIGNY (r2 Bonglet)	MATCH 8
MACON FC (R3 idverde)		ASA VAUZELLES (R1 Herbelin)	MATCH 9
AVALLON FCO (R2 Bonglet)		FC CHALON (N3)	MATCH 10
AS CLAMECY (R3 idverde)		AS GURGY (R3 idverde) ou FC SENS (R1 Herbelin)	MATCH 11
AS GEVREY CHAMBERTIN (R3 idverde)		ST JEAN DE LOSNE ASUJL (R3 idverde)	MATCH 12
FC CHAMPAGNOLE (R2 Bonglet)		FC MACORNAY VAL DE SORNE (R3 idverde) ou CCS VA MONT S/S VAUDREY (R2 Bonglet)	MATCH 13
CHALON ACF (R2 Bonglet)		USC DIJON (R1 Herbelin)	MATCH 14
ARCADE FOOT PAYS LUNETIER (R3 idverde) ou FC RIOZ (R1 Herbelin)		ENT. F. VILLAGES (R2 Bonglet)	MATCH 15

JURA SUD FOOT (N3)		ASPTT DIJON (N3)	MATCH 16
<i>OL. MONTMOROT (R3 idverde)</i> <i>ou</i> <i>FR ST MARCEL (R1 Herbelin)</i>		CS FRASNE (R3 idverde)	MATCH 17
FC POLIGNY GRIMONT (R2 Bonglet)		MACON 71 (N3)	MATCH 18
<i>IS/SELONGEY FOOTBALL</i> <i>ou</i> <i>US ST SERNIN (R2 Bonglet)</i>		AS MELLECEY MERCUREY (R3 idverde)	MATCH 19
CA PONTARLIER (N3)	-	JURA DOLOIS FOOT (N3)	MATCH 20
US COTEAUX DE SEILLE (R2 Bonglet)	-	FC LOUHANS CUISEAUX (R1 Herbelin)	MATCH 21
FC VALDAHON VERCEL (R2 Bonglet)	-	FC SOCHAUX MONTBELIARD 2 (N3)	MATCH 22
BESANCON FOOT (N3)	-	RACING BESANCON (N3)	MATCH 23
AUDEUX PEL. POUILLEY LES VIGNES (R3 idverde)	-	FC MORTEAU MONTLEBON (R1 Herbelin)	MATCH 24
AS ORNANS (R1 Herbelin)	-	FC VESOUL (R1 Herbelin)	MATCH 25
<i>US LES ECORCES (R3 idverde)</i> <i>ou</i> <i>AS DANJOUTIN ANDELNANS MEROUX (R2 Bonglet)</i>	-	JS LURE (R2 Bonglet)	MATCH 26
<i>ENT. S. PAYS MAICHOIS (R1 Herbelin)</i> <i>ou</i> <i>US PONT DE ROIDE VERMONDANS (R1 Herbelin)</i>	-	FC 4 RIVIERES 70 (R2 Bonglet)	MATCH 27
AS BELFORT SUD (R3 idverde)	-	AS BAUME LES DAMES (R2 Bonglet)	MATCH 28
ASFC BELFORT (R3 idverde)	-	AS AUDINCOURT (R1 Herbelin)	MATCH 29
<i>HERICOURT HAUTE LIZAINE (R3 idverde)</i> <i>ou</i> <i>US LARIANS MUNANS (R3 idverde)</i>	-	ASM BELFORT (N3)	MATCH 30
US CHATENOIS LES FORGES (R3 idverde)	-	FC GRANDVILLARS (R1 Herbelin)	MATCH 31
AS BAVILLIERS (R2 Bonglet)	-	ALC LONGVIC (R2 Bonglet)	MATCH 32

2- JEUNES

2.1 – COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Match n° 54964273 : Coupe Gambardella Crédit Agricole : ENT. ROCHE NOVILLARS – RACING BESANCON du 25 octobre 2025

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 30 octobre 2025 qui dit la réclamation d'après match recevable sur la forme, dit la réclamation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission homologue le résultat et dit le club RACING BESANCON qualifié pour le tour suivant.

Mail du club du FC GUEUGNON

La commission prend connaissance de la demande du club du FC Gueugnon et décide de maintenir les rencontres comme elles sont programmées.

Tirage au sort de la Finale Régionale de la Coupe Gambardella Crédit Agricole qui se déroulera le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30 :

<i>AS BEAUNE (U18R2)</i> <i>ou</i> <i>GJ PAYS RUDIPONTAIN (U18R2)</i>	-	<i>FC GRANDVILLARS (U18R2)</i> <i>ou</i> <i>FC CHALON (U18R1)</i>	MATCH 1
<i>JURA STAD' (District)</i> <i>ou</i> <i>FC GUEUGNON (U18R1)</i>	-	<i>ENT. VILLERS LE LAC/LES FINS (District)</i> <i>ou</i> <i>CA PONTARLIER (U18R1)</i>	MATCH 2
<i>FC DECIZE (District)</i> <i>ou</i> <i>BESANCON FOOT (U18R2)</i>	-	<i>ASC ST APOLLINAIRE (U18R2)</i> <i>ou</i> <i>JURA SUD FOOT (U18R1)</i>	MATCH 3
<i>CERCLE TALANT (District)</i> <i>ou</i> <i>RACING BESANCON (U18R1)</i>	-	<i>FC SENS (U18R2)</i> <i>ou</i> <i>FC MONTCEAU BOURGOGNE (U18R2)</i>	MATCH 4

2.2 – CHAMPIONNATS**Match n° 55076881 : U14R1 : AJ AUXERRE – RACING BESANCON du 8 novembre 2025**

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera samedi 8 novembre 2025 à 17H00 au stade Malcombe 4 à Besançon.

Le match retour aura lieu le samedi 6 juin 2026 à Auxerre.

2.3 – COUPE U18 CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe U18 Crédit Agricole qui se déroule le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30 (sous réserves des procédures en cours) :

ASC ST APOLLINAIRE (U18R2)	-	MACON 71 (U18R1)	MATCH 1
AS BEAUNE (U18R2)	-	ASPTT DIJON (U18R1)	MATCH 2
ASA VAUZELLES (U18R2)	-	STADE AUXERRE (U18R2)	MATCH 3
FC CHALON (U18R1)	-	FC GUEUGNON (U18R1)	MATCH 4
AJ AUXERRE/CHAMPS (U18R2)	-	AJ AUXERRE (U18R1)	MATCH 5
USC PARAY (U18R2)	-	FC FONTAINE LES DIJON (U18R1)	MATCH 6
IS/SELONGEY FOOT (U18R2)	-	FC SENS (U18R2)	MATCH 7
UCS COSNE (U18R2)	-	FC MONTCEAU BOURGOGNE (U18R2)	MATCH 8
GJ RUDIPONTAIN (U18R2)	-	FC GRAND BESANCON (U18R2)	MATCH 9
ET. S. EXINCOURT TAILLECOURT (U18R2)	-	CA PONTARLIER 2 (U18R2)	MATCH 10
FC GRANDVILLARS (U18R2)	-	JURA SUD FOOT (U18R1)	MATCH 11
FC MONTFAUCON MG V (U18R2)	-	CA PONTARLIER (U18R1)	MATCH 12
FC CHAMPAGNOLE (U18R2)	-	US ST VIT (U18R2)	MATCH 13
JURA DOLOIS FOOTBALL (U18R2)	-	ASM BELFORT (U18R1)	MATCH 14
RACING BESANCON (U18R1)	-	FC LOUHANS CUISEAU (U18R1)	MATCH 15
FCC LA JOUX NOZEROY (U18R2)	-	FC VESOUL (U18R1)	MATCH 16

2.4 - COUPE U16 CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe U16 Crédit Agricole qui se déroule le dimanche 23 novembre 2025 à 14h30 (sous réserves des procédures en cours) :

ARTICLE 24 – PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

Pour le joueur U15 : Les championnats régionaux U16 R1 et U15 R1 ont le même niveau hiérarchique et sont supérieurs au championnat U16 R2.

GJ AFGP 58 (U16R2)	-	AJ AUXERRE (U15R1)	MATCH 1
RC LONS (U16R2)	-	FC CHALON (U15R1)	MATCH 2
FC MONTCEAU BOURGOGNE (U16R2)	-	DIJON FCO (U15R1)	MATCH 3
PARAY USC (U16R2)	-	FC GUEUGNON (U16R1)	MATCH 4
AS CHATENOY LE ROYAL (U16R2)	-	AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY (U16R2)	MATCH 5
ASPTT DIJON (U16R1)	-	FC CHALON (U16R1)	MATCH 6
MACON 71 (U16R1)	-	AJ AUXERRE (U16R1)	MATCH 7
IS/SELONGEY FOOT (U16R2)	-	FC PARON (U16R2)	MATCH 8
FC SOCHAUX MONTBELIARD (U15R1)	-	ASM BELFORT (U16R1)	MATCH 9
FC VESOUL (U16R2)	-	JURA DOLOIS FOOT (U16R1)	MATCH 10
BESANCON FOOT (U16R2)	-	RACING BESANCON (U16R1)	MATCH 11
JS LURE (U16R2)	-	ET. S. EXINCOURT TAILLECOURT (U16R2)	MATCH 12
ASC ST APOLLINAIRE (U16R2)	-	FC GRAND BESANCON (U15R1)	MATCH 13
FC VALDAHON VERCEL (U16R2)	-	FC GRANDVILLARS (U16R1)	MATCH 14
RACING BESANCON (U15R1)	-	CA PONTARLIER (U16R1)	MATCH 15
AS BEAUNE (U16R2)	-	JURA SUD FOOT (U16R1)	MATCH 16

2.5 – COUPE U14 CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort des 1/8èmes de finale de la Coupe U14 Crédit Agricole qui se déroule le samedi 22 novembre 2025 à 14h30 (sous réserves des procédures en cours) :

AJ AUXERRE	-	US JOIGNY	MATCH 1
FC CHALON	-	FC MONTCEAU BOURGOGNE	MATCH 2
USC DIJON	-	GJ AFGP 58	MATCH 3
ASPTT DIJON	-	MACON 71	MATCH 4
ET. S. EXINCOURT TAILLECOURT	-	ASM BELFORT	MATCH 5
FC NOIDANAIS	-	CA PONTARLIER	MATCH 6
FC SOCHAUX MONTBELIARD	-	BESANCON FOOT	MATCH 7
FC VESOUL	-	BRESSE JURA FOOT	MATCH 8

3- FEMININES -

SENIORS

3.1 –COUPE DE FRANCE FEMININE

La Commission félicite les 5 clubs qualifiés pour le 1^{er} Tour fédéral de la Coupe de France Féminine et les communique au service compétition de la FFF :

- ALC LONGVIC (D3F)
- AS CHATENOY LE ROYAL (D3F)
- IS SELONGEY FOOTBALL (R1F)
- FC MONTCEAU BOURGOGNE (R1F)
- FC SOCHAUX MONTBELIARD (R2F)

3.2 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FEMININE

Tirage au sort du 2^{ème} tour de la Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine qui se déroulera le week-end du 13 et 14 décembre 2025 à 14h30 :

FC MONTCEAU BOURGOGNE (R1F)	-	AS CHATENOY LE ROYAL 2 (R1F)	MATCH 1
GRAND BESANCON FC (R2F)	-	MACON FC (R2F)	MATCH 2
PERLE DU JURA (R2F)	-	IS SELONGEY FOOTBALL (R1F)	MATCH 3

US COTEAUX DE SEILLE (R2F)	-	AJ AUXERRE 2 (R1F)	MATCH 4
CCS MONT SOUS VAUDREY VAL D'AMOUR (R2F)	-	FC LOUHANS CUISEAUX (R2F)	MATCH 5
DIJON UNIVERSITE CLUB (R2F)	-	RC LONS LE SAUNIER (R1F)	MATCH 6
BESANCON FOOTBALL (R2F)	-	MACON 71 (R1F)	MATCH 7
FC SOCHAUX MONTBELIARD (R2F)	-	RACING BESANCON (R1F)	MATCH 8
AS CHEVREMONT (R2F)	-	VESOUL FC (R1F)	MATCH 9
GJ LURE HAUTE LIZAINE (R2F)	-	ALC LONGVIC 2 (R1F)	MATCH 10
GJSF DU LARMONT (R2F)	-	EVILLERS DYNAMO FC (R2F)	MATCH 11
VALDAHON VERCEL FC (R2F)	-	AS LEVIER (R2F)	MATCH 12
JURA DOLOIS FOOTBALL (R1F)	-	US SAINT VIT (R1F)	MATCH 13
FC 3 CANTONS (R2F)	-	GSF HAUT DOUBS (R1F)	MATCH 14

3.3 – CHAMPIONNATS

A la suite de la qualification au 1^{er} tour fédéral de la Coupe de France Féminine, [la commission décide de reporter à UNE DATE ULTERIEURE les rencontres suivantes :](#)

Régional 1 Féminine

- Journée 8 : 53518389 : RACING BESANCON – IS SELONGEY FOOTBALL
- Journée 8 : 53568169 : FC MONTCEAU BOURGOGNE – AS CHATENOY LE ROYAL 2

[La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au Dimanche 23 Novembre 2025 à 14h30](#)

Régional 1 Féminine

- Journée 5 : 53561536 : JURA DOLOIS – AJ AUXERRE 2

Régional 2 Féminine

- Journée 5 : 53517833 : MONT SOUS VAUDREY - DYNAMO EVILLERS

JEUNES

3.4 – COUPE NIKE U18F

Tirage au sort de la Finale Régionale de Coupe Nike U18F qui se déroulera le week-end du 22 et 23 novembre 2025 à 14h30 :

AJ AUXERRE (U18F R1)	-	AS CHATENOY LE ROYAL (U18F R1)	MATCH 1
US SAINT VIT (U18F R1)	-	RACING BESANCON (U18F R1)	MATCH 2

3.5 – CHAMPIONNAT

Cas d'AUXERRE AJ

Concernant le souhait formulé par le club de l'**AJ AUXERRE** relatif à la programmation des rencontres de l'équipe U18R1 Féminine le dimanche à 11h00, hors période estivale : La Commission avait initialement rejeté la demande du club d'AJ Auxerre, tout en l'invitant à obtenir l'accord préalable de ses adversaires, compte tenu des déplacements importants pour les clubs visiteurs et de l'horaire matinal du coup d'envoi.

Après vérification, la Commission revient sur sa décision, prenant en compte que l'horaire officiel de compétition pour cette épreuve est fixé à 13h00 et non à 11h00.

En conséquence, **la Commission autorise le club d'AJ Auxerre**, comme pour les autres compétitions de jeunes, à programmer ses rencontres sur la période hivernale selon le créneau horaire indiqué et validé en début de saison.

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football